

## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

### DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL JEUDI 5 MARS 2026

N° 04-2026

#### Vote du budget primitif 2026

Le Comité du Syndicat Mixte du Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **jeudi 5 mars 2026** à 9 heures 30 à SAINT-LO, au Pôle Hippique, salle chemin de la Madeleine, sur convocation du 26 février 2026.

La séance est présidée par M. Jean MORIN, Président du SMPH.

Secrétaire de séance : M. Louis Jeannière.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

Nombre de membres en exercice	Nombre de suffrages exprimés	Nombre de voix POUR	Nombre de voix CONTRE	Nombre d'abstentions
10	6	6	0	0

#### PARTICIPANTS (avec voix délibérative) :

##### Membres titulaires :

M. Jean MORIN	Conseiller départemental Président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique de Saint-Lô
Mme Malika CHERRIÈRE M. Sylvain LETOUZÉ	Conseillère régionale – Région Normandie Conseiller régional – Région Normandie
M. Fabrice LEMAZURIER M. Louis JANNIERE	Président de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo
Mme Emmanuelle LEJEUNE	Maire de la Ville de Saint-Lô

##### EXCUSES :

M. Jean-Claude BRAUD	Conseiller départemental
M. Hervé AGNES	Conseiller départemental
Mme Florence MAZIER	Conseillère régionale – Région Normandie
Mme Stéphanie CANTREL	Conseillère municipale - Ville de Saint-Lô

**Vote du budget primitif 2026**

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ;

Vu la délibération n°01-2026 du Comité syndical du 2 février 2026 relative à la tenue du débat des orientations budgétaires (DOB) dont les élus présents ont pris acte ;

Vu le rapport de séance du 5 mars 2026 et le projet de budget primitif 2026 intégrant les résultats de l'exercice 2025 de façon anticipée ;

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents :

- **vote** le budget primitif 2026 du Syndicat Mixte du Pôle Hippique qui s'établit comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		
Chap.	Libellé du chapitre	BP 2026
011	Charges à caractère général	1 009 650,00
012	Charges de personnel	1 050 960,00
65	Autres charges de gestion courante	188 500,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00
68	Provisions	2 800,00
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>2 257 910,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	
042	Opérations d'ordre (amortissements)	938 660,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>938 660,00</b>
Reports (restes à réaliser dép. de Fonc.)		
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 196 570,00</b>

RECETTES		
Chap.	Libellé du chapitre	BP 2026
70	Produits des serv, du domaine, ventes div	1 141 700,00
74	Dotations, subventions et participations	660 000,00
75	Autres produits de gestion courante	467 200,00
77	Produits exceptionnels	13 500,00
013	Atténuation de charges	7 300,00
<b>Total recettes réelles</b>		<b>2 289 700,00</b>
042	Opérations d'ordre (amortissements)	755 000,00
<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>755 000,00</b>
002 - Résultat reporté N-1		1 404 065,71
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 448 765,71</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé du chapitre	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	500,00
21	Immobilisations incorporelles	150 000,00
23	Immobilisations en cours	1 606 661,70
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>1 757 161,70</b>
040	Opérations d'ordre (amortissements)	755 000,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>755 000,00</b>
Reports (restes à réaliser dép. d'investissement)		146 219,17
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 658 380,87</b>

Chap.	Libellé du chapitre	BP 2026
13	Subventions d'investissement	500 000,00
13	Autres subventions	555 000,00
<b>Total recettes réelles</b>		<b>1 055 000,00</b>
040	Opérations d'ordre (amortissements)	938 660,00
21	Virement de la section de fonctionnement	
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>938 660,00</b>
Reports (restes à réaliser recettes d'investissement)		580 130,00
001 - Solde d'exécution reporté		84 590,87
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 658 380,87</b>

- **Autorise** le président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

- **Vote** les participations statutaires suivantes, conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Pôle Hippique, en investissement :

- Département de la Manche : 150 000€
- Région Normandie : 150 000€
- Ville de Saint-Lô : 100 000€
- Saint-Lô Agglo : 100 000€

- **Vote** les participations statutaires suivantes, conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Pôle Hippique, en fonctionnement :

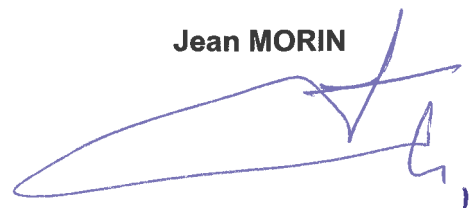
- Département de la Manche : 195 000€
- Région Normandie : 195 000€
- Ville de Saint-Lô : 130 000€
- Saint-Lô Agglo : 130 000€

- **approuve** l'autorisation de programme « **RECONSTRUCTION** » telle que présentée ci-dessous :

AP "RECONSTRUCTION ECURIES 3 et 4" (hors maîtrise d'œuvre)	Montant de l'AP	Répartition des crédits de paiements		
		2025	2026	années suivantes
<b>VOTÉ 2025</b>	<b>3 635 000,00</b>	181 750,00	<b>2 544 500,00</b>	908 750,00
<b>PROPOSITION BP 2026</b>	<b>3 635 000,00</b>	21 912,55	<b>1 481 661,70</b>	2 131 425,75

POUR EXTRAIT CONFORME,  
**Le Président du Syndicat Mixte  
du Pôle Hippique de Saint-Lô,**

**Jean MORIN**



*En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte du Pôle Hippique ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*